



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2306 611

Le 24 juillet 2023

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des documents administratifs**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 27 juin 2023 et visant à obtenir tout document d'évaluation ou bilan de la formation « Réponse à un état mental perturbé » dispensée par la Sûreté du Québec.

À la suite de nos vérifications, nous vous informons qu'en date du 4 juillet 2023, il y a eu 1017 patrouilleurs et sergents de relève de la Sûreté qui ont suivi la formation *réponse à un état mental perturbé*. Néanmoins, aucun document d'évaluation n'a été rédigé pour cette dernière.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels